

<https://eu.circonscription.ac-normandie.fr/?D-U-E-R-Document-Unique-d-Evaluation-des-Risques>



DUERP Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

- Administratif - Hygiène Santé Sécurité -

Publication date: mardi 20 mai 2025

Copyright © Circonscription de Eu - Tous droits réservés

Sous la conduite du directeur d'école, les personnes qui participent à l'élaboration du Document Unique constituent un groupe de travail.

Ce groupe de travail peut être très large :

- enseignants,
- parents d'élèves,
- représentants de la municipalité,
- personnel communal
- ainsi que toute personne dont le concours est jugé utile (dans et hors la communauté éducative).

La rédaction du document unique suppose une visite des différents locaux et lieux de vie ainsi que le recueil de l'expression de tous les personnels.

Il s'agit :

- d'éviter l'accident,
- de limiter les conséquences d'un accident qui n'aurait pu être évité,
- d'améliorer les situations existantes.

La démarche à suivre :

1. Identification du danger et des facteurs de risque,
2. Hiérarchisation des risques,
3. Planification des actions de prévention,
4. Mise en œuvre du programme d'actions,
5. Suivi du programme d'actions.

La grille de pré-saisie des risques professionnels peut remplacer la p.17 de la trame du DUERP. Elle est plus complète et pré-renseignée, ce qui facilite le travail de la direction de l'école. La direction a la possibilité de choisir la p.17 du DUERP ou la grille de pré-saisie. **Néanmoins, l'un ou l'autre est à retourner complété à Mr Sevel.**

Pour plus d'informations : [Rendez-vous sur le Portail métiers](#) ou sur [le site du Gouvernement](#).